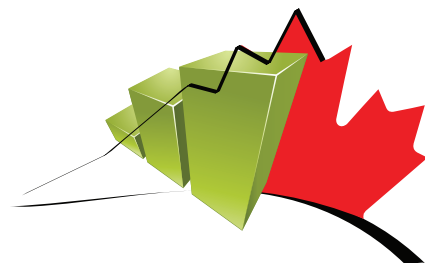


Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : rétention dans leur province d'études



par Youjin Choi, Eden Crossman et Feng Hou

Date de diffusion : le 23 juin 2021

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : rétention dans leur province d'études

par Youjin Choi, Eden Crossman et Feng Hou

DOI: <https://doi.org/10.25318/36280001202100600002-fra>

Résumé

La rétention des étudiants étrangers dans la province où ils ont fait leurs études est de plus en plus considérée comme une source potentielle de main-d'œuvre qualifiée par les régions qui cherchent à accroître leur population active. Le présent article porte sur les étudiants étrangers ayant terminé leurs études pendant la période s'échelonnant de 2010 à 2016 et sur leur rétention, dans leur province d'études, après l'obtention de leur diplôme. Dans l'ensemble, moins de la moitié de tous les étudiants étrangers sont demeurés dans leur province d'études au cours de l'année suivant l'obtention de leur diplôme (comparativement à 8 étudiants canadiens sur 10). Il est possible qu'un grand nombre d'entre eux aient quitté le Canada. Cinq ans après l'obtention du diplôme, ce taux a diminué pour se situer à 36 % pour les étudiants étrangers, comparativement à environ 75 % pour les étudiants canadiens. Les taux de rétention des étudiants étrangers un an après l'obtention de leur diplôme variaient considérablement selon la province d'études : les plus hauts taux ont été enregistrés en Alberta et les plus bas, dans les provinces de l'Atlantique. Selon le niveau d'études, 40 % des étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat et 36 % de ceux titulaires d'un doctorat sont restés dans leur province d'études au cours de l'année suivant l'obtention de leur diplôme, alors que, chez les titulaires d'un diplôme d'études collégiales, ce taux était beaucoup plus élevé, s'élevant à 58 %. Enfin, parmi les 58 % d'étudiants étrangers qui ont produit une déclaration de revenus au Canada après avoir obtenu leur diplôme (ce qui indiquerait qu'ils sont restés au pays après leurs études), environ 8 sur 10 sont restés dans leur province d'études un an après avoir obtenu leur diplôme. Ce taux a diminué pour s'établir à environ 7 sur 10 cinq ans après l'obtention du diplôme.

Mots-clés : études postsecondaires, étudiants étrangers, mobilité, rétention

Auteurs

Youjin Choi et Feng Hou, Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques, Statistique Canada. Eden Crossman, Direction de la recherche et de l'évaluation, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Remerciements

Cette étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Liliana Corak, Cédric de Chardon, Marc Frenette, Rebeka Lee et Aimé Ntwari pour les conseils et les commentaires qu'ils ont transmis à l'égard d'une version antérieure du présent article.

Introduction

La rétention des étudiants étrangers dans la province où ils ont fait leurs études, après qu'ils aient obtenu leur diplôme, est souvent considérée comme une importante composante des stratégies de régionalisation, dont le but est de contribuer à la croissance démographique et économique. Selon la Stratégie en matière d'éducation internationale (2019 à 2024), le fait d'« attirer des étudiants provenant d'une plus grande diversité de pays, et les accueillir dans une plus grande variété de régions et d'établissements favoriserait une croissance durable du secteur canadien de l'éducation internationale et une répartition plus équitable des retombées dans l'ensemble du pays » (gouvernement du Canada, 2019, p. 4). La rétention des étudiants étrangers après leurs études peut contribuer à répondre aux besoins du marché du travail régional ainsi qu'aux besoins de la population. Ce serait particulièrement le cas pour les régions situées à l'extérieur des grandes villes de Toronto, de Vancouver et de Montréal, lesquelles attirent généralement moins de personnes immigrantes.

Le présent article fait état des taux de rétention provinciaux des étudiants étrangers après l'obtention de leur diplôme d'un programme d'études postsecondaires au Canada. Le taux de rétention s'entend de la proportion de diplômés de l'enseignement postsecondaire qui restent dans la province où ils ont fait leurs études après avoir obtenu leur diplôme. En tant que titulaires d'un permis d'études, par définition, les étudiants étrangers sont au Canada de façon temporaire, aux fins de leurs études. Bon nombre d'entre eux ont l'intention de quitter le pays une fois qu'ils auront obtenu leur diplôme. Cependant, même les étudiants étrangers qui restent au Canada peuvent être moins susceptibles que les étudiants canadiens (c'est-à-dire ceux ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent) de rester dans leur province d'études après avoir obtenu leur diplôme, puisqu'ils n'habitaient pas dans cette province avant leurs études postsecondaires et, par conséquent, y avaient moins de liens sociaux au départ. Dans une étude menée par Galarneau, Hinchley et Ntwari (2017), l'incidence des liens sociaux préexistants sur la rétention des diplômés de l'enseignement postsecondaire est manifeste. À l'aide d'un ensemble de données propre aux Maritimes (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick), les auteurs ont déterminé que les étudiants originaires d'autres provinces ou territoires du Canada qui font leurs études postsecondaires aux Maritimes affichaient des taux de rétention particulièrement bas au cours de l'année suivant l'obtention de leur diplôme (environ 15 %) comparativement aux étudiants qui habitaient dans l'une de ces provinces au moment de l'admission (environ 80 %). Bien que les diplômés canadiens servent de point de référence, dans le cadre de cet article, on s'intéresse aux écarts relevés au chapitre des taux de rétention chez les étudiants étrangers selon certaines caractéristiques sociodémographiques et scolaires, à savoir l'âge, le genre, le niveau d'études, le domaine d'études et la province d'études.

Des données intégrées tirées du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et du Fichier des familles T1 (FFT1) sont utilisées dans le cadre de cette étude pour analyser les tendances relatives aux taux de rétention des étudiants étrangers et canadiens qui ont obtenu leur diplôme au cours de la période allant de 2010 à 2016. Les données du SIEP fournissent des renseignements exhaustifs pour l'année 2010 jusqu'à ce jour sur les diplômés d'établissements postsecondaires publics canadiens, y compris le statut d'immigration au moment de l'obtention du diplôme et la province d'études. Les données du FFT1 fournissent des renseignements sur la province de résidence des diplômés ayant produit une déclaration de revenus valide. La combinaison de ces données permet de déterminer si la province de résidence des diplômés était la même que leur province d'études, en examinant différents moments dans le temps après l'obtention du diplôme. En vue d'établir des comparaisons entre les étudiants étrangers (c.-à-d. ceux qui étudient au Canada grâce à un permis d'études) et les étudiants canadiens (c.-à-d. des citoyens canadiens ou des résidents permanents), on utilise le statut d'immigration des étudiants au moment de l'obtention du diplôme, selon les données du SIEP. Le statut des étudiants au moment de leur arrivée ou de leur admission peut être différent de celui enregistré au moment de

l'obtention du diplôme¹. Cependant, il n'est pas possible d'établir le statut d'immigration, au moment de leur admission, des étudiants étrangers ayant obtenu leur diplôme au début des années 2010, car les renseignements détaillés concernant leur admission à un établissement postsecondaire ne font pas partie des données accessibles².

Le présent article s'inscrit dans une série de publications dressant un portrait général des étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre au Canada. Il permet de rendre compte des différences sur le plan sociodémographique entre les étudiants étrangers et les étudiants canadiens au moment de l'obtention de leur diplôme, et d'analyser ces facteurs en lien avec les taux de rétention après l'obtention du diplôme dans la province d'études.

La répartition géographique des étudiants étrangers et canadiens est similaire d'une province à l'autre

Aux fins de cet article, il est question des diplômés de l'enseignement postsecondaire ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat d'une université au cours de la période allant de 2010 à 2016³. Combinés, les diplômés de ces cinq niveaux d'études représentaient 77 % de tous les étudiants étrangers ayant obtenu leur diplôme en 2016, comparativement à 75 % des citoyens canadiens et à 70 % des résidents permanents⁴. L'échantillon comprenait 2,2 millions de diplômés canadiens et 0,2 million de diplômés étrangers (tableau 1).

À l'échelle des provinces, les étudiants canadiens et les étudiants étrangers étaient répartis de manière similaire, mais ils présentaient des différences sur le plan de certaines caractéristiques sociodémographiques et scolaires. La proportion de femmes était plus faible parmi les étudiants étrangers (46 %) que parmi les étudiants canadiens (59 %). La proportion de personnes de 25 à 34 ans au moment de l'obtention de leur diplôme étant plus élevée chez les étudiants étrangers que chez les étudiants canadiens, il est peut-être peu surprenant que les premiers aient été deux fois plus susceptibles d'avoir une maîtrise ou un doctorat. Le principal domaine d'études des diplômés canadiens et des

1. Par exemple, parmi la cohorte d'étudiants ayant obtenu leur diplôme en 2016, environ 5 % des étudiants qui étaient des étudiants étrangers au moment de leur admission avaient obtenu le statut de résident permanent avant la fin de leurs études. Cependant, le taux de rétention global dans la province d'études un an après l'obtention du diplôme était similaire, peu importe si le statut d'immigration à l'obtention du diplôme était utilisé ou si c'était celui enregistré au moment de l'admission. En ce qui concerne les cohortes de diplômés de 2012 à 2016, le taux de rétention global un an après l'obtention du diplôme serait passé de 49 % à 50 % si les premiers statuts d'immigration enregistrés avaient été pris en compte.
2. Des données exhaustives sur l'admission sont accessibles à partir de l'année universitaire 2009-2010 dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires. Par conséquent, on ne dispose pas de données qui permettent de déterminer le statut d'immigration au moment de l'admission initiale à un établissement postsecondaire pour les étudiants qui ont obtenu leur diplôme au début des années 2010. Pour la même raison, l'information sur la province de résidence au moment de l'admission n'est pas disponible pour les étudiants ayant obtenu leur diplôme au début des années 2010.
3. Certains diplômés de l'enseignement postsecondaire s'inscrivent à d'autres programmes d'études postsecondaires après l'obtention de leur diplôme. Parmi l'échantillon de l'étude composé de cohortes d'étudiants ayant obtenu leur diplôme d'études postsecondaires de 2010 à 2015, 25 % des étudiants canadiens et 11 % des étudiants étrangers s'étaient inscrits à un autre programme d'études postsecondaires un an après l'obtention de leur diplôme. Toutefois, le taux de rétention dans la province d'études était similaire entre les diplômés qui se sont inscrits à un autre programme d'études postsecondaires et ceux qui ne se sont pas inscrits. Par exemple, le taux de rétention global un an après l'obtention du diplôme s'élevait à 81 % chez les diplômés canadiens et à 47 % chez les diplômés étrangers dans les cohortes de diplômés de 2010 et de 2015. Si les diplômés inscrits à un autre programme d'études postsecondaires avaient été exclus, les taux auraient été de 80 % et de 46 %, respectivement.
4. En plus de ces cinq programmes, d'autres niveaux d'études postsecondaires visés par l'étude comprenaient : des sanctions d'études de programmes courts ou des grades connexes; des programmes d'éducation et d'acquisition de compétences de base; des programmes d'apprentissage; des programmes de postformation technique ou professionnelle; des programmes de résidence dans le domaine de la santé; et des programmes préparatoires. En outre, les programmes de baccalauréat offerts dans les collèges et les programmes menant à un certificat ou à un diplôme offerts dans les universités ont été exclus de la présente analyse. Les diplômés de programmes postsecondaires dans les territoires et les diplômés de programmes dans le domaine du perfectionnement et de l'initiation aux loisirs ont été exclus de l'analyse en raison du très petit nombre de données pouvant être analysées.

diplômés étrangers était celui du commerce, de la gestion et de l'administration publique, mais les diplômés étrangers (34 %) étaient tout de même plus concentrés dans ce domaine que les diplômés canadiens (20 %). Par ailleurs, des proportions à peu près similaires d'étudiants canadiens et d'étudiants étrangers ont obtenu un diplôme dans un programme du domaine des sciences sociales et de comportements, et droit (17 % et 15 %, respectivement), mais une proportion beaucoup plus élevée de diplômés étrangers (20 %) que de diplômés canadiens (13 %) ont obtenu leur diplôme dans un programme du domaine de l'architecture, du génie et des services connexes. L'inverse a été observé pour les diplômés d'un programme du domaine de la santé et des domaines connexes (4 % pour les étudiants étrangers et 17 % pour les étudiants canadiens).

Tableau 1
Caractéristiques des étudiants de niveau postsecondaire au moment de l'obtention de leur diplôme, parmi les diplômés ayant obtenu leur diplôme de 2010 à 2016

	Étudiants canadiens pourcentage	Étudiants étrangers pourcentage
Genre		
Homme	41	55
Femme	59	46
Âge au moment de l'obtention du diplôme		
18 à 24 ans	57	50
25 à 34 ans	30	45
35 à 44 ans	8	4
45 ans et plus	5	1
Niveau d'études au moment de l'obtention du diplôme		
Collégial, certificat	12	5
Collégial, diplôme	23	21
Universitaire, baccalauréat	51	42
Universitaire, maîtrise	12	28
Universitaire, doctorat	2	4
Domaines d'études au moment de l'obtention du diplôme		
Éducation	6	1
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	4	3
Sciences humaines	6	5
Sciences sociales et de comportements, et droit	17	15
Commerce, gestion et administration publique	20	34
Sciences physiques et de la vie, et technologies	6	6
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	3	7
Architecture, génie et services connexes	13	20
Agriculture, ressources naturelles et conservation	2	2
Santé et domaines connexes	17	4
Services personnels, de protection et de transport	4	2
Autres domaines	1	1
Province d'études		
Terre-Neuve-et-Labrador	2	1
Île-du-Prince-Édouard	1	0
Nouvelle-Écosse	4	5
Nouveau-Brunswick	2	2
Québec	20	19
Ontario	45	45
Manitoba	3	3
Saskatchewan	3	2
Alberta	11	8
Colombie-Britannique	12	15
Nombre d'observations	2 216 100	200 300

Note : Les domaines d'études sont classés en fonction des groupes principaux de la Classification des programmes d'enseignement de 2016. Les étudiants canadiens comprennent à la fois les citoyens canadiens et les résidents permanents au moment de l'obtention de leur diplôme, alors que les étudiants étrangers comprennent les étudiants titulaires d'un permis d'études au moment de l'obtention de leur diplôme.

Source : Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Un étudiant étranger sur deux reste dans sa province d'études un an après avoir obtenu son diplôme

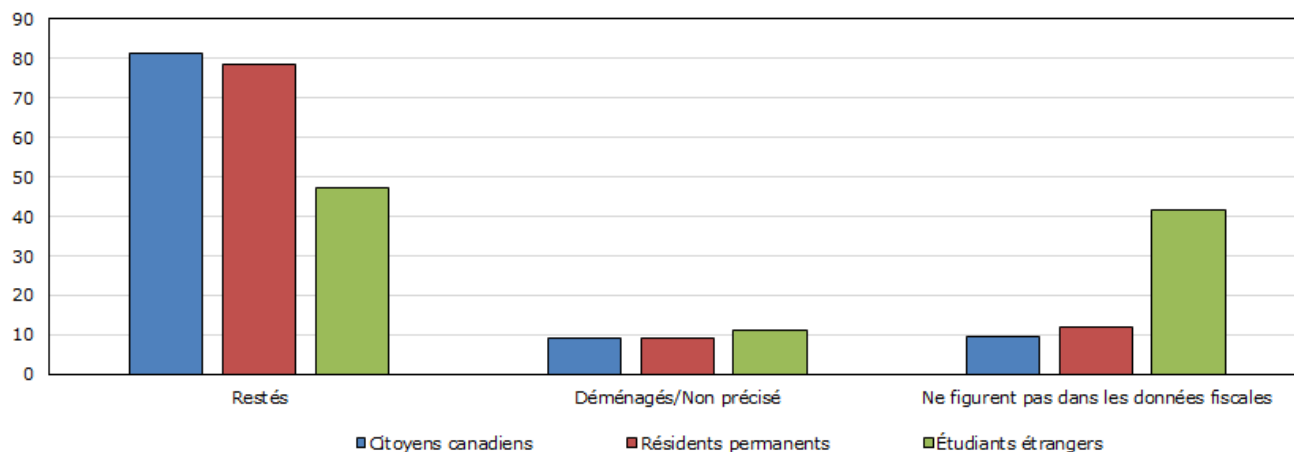
Pour calculer les taux de rétention des diplômés de l'enseignement postsecondaire, la population de diplômés a été répartie en trois catégories selon le statut de rétention. Il s'agit des suivantes : 1) la province de résidence est la même que la province d'études indiquée dans la déclaration de revenus (« Restés »); 2) la province de résidence est différente de la province d'études ou n'est pas précisée dans la déclaration de revenus (« Déménagés/Non précisé »); et 3) aucun enregistrement ne figure dans les données du Fichier des familles T1 (FFT1) [« Ne figurent pas dans les données fiscales »]. Aux fins du présent article, deux types de taux de rétention ont été calculés en fonction du statut de rétention. Le premier est le taux global, ou le « taux de rétention inconditionnelle », que l'on définit comme la proportion d'étudiants de niveau postsecondaire qui demeurent dans la province où ils ont étudié après avoir obtenu leur diplôme, et ce, qu'ils figurent ou non dans les données fiscales. Lorsqu'une personne ne figure pas dans les données fiscales, cela signifie qu'elle n'a pas produit de déclaration de revenus au Canada pendant qu'elle habitait au Canada ou à l'étranger. Il est plus probable que l'absence de données fiscales — qui signifierait que la personne a quitté le Canada après avoir obtenu son diplôme — soit observée chez les étudiants étrangers que chez les étudiants canadiens. Pour mesurer le statut de rétention des diplômés de l'enseignement postsecondaire inclus dans les données fiscales, une deuxième mesure a été utilisée, soit le « taux de rétention conditionnelle », laquelle s'entend de la proportion de diplômés qui figurent dans les données fiscales et qui sont demeurés dans la province où ils ont fait leurs études.

Les graphiques 1 et 2 présentent respectivement les proportions de diplômés de l'enseignement postsecondaire selon le statut de rétention et d'immigration un an et cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Au cours de la première année d'imposition après l'obtention du diplôme, 42 % des étudiants étrangers n'étaient pas inclus dans les données du FFT1, comparativement à 10 % des étudiants canadiens. Comme l'on pouvait s'y attendre, la proportion de diplômés demeurant dans leur province d'études était plus élevée chez les étudiants canadiens (81 % et 79 % pour les citoyens canadiens et les résidents permanents, respectivement) que chez les étudiants étrangers (47 %). Cet écart est probablement imputable au fait que bon nombre d'étudiants étrangers quittent le pays après avoir obtenu leur diplôme.

Bien que la même tendance ait été relevée au chapitre de la rétention cinq ans après l'obtention du diplôme, de légères augmentations dans la proportion ne sont pas ressorties des données fiscales ni de la proportion d'étudiants déménageant dans une autre province pour tous les trois groupes de statut d'immigration. Au cours de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme, 13 % des diplômés qui étaient des citoyens canadiens ne figuraient pas dans les données fiscales et 76 % sont demeurés dans leur province d'études; ces proportions s'élevaient à 19 % et à 69 %, respectivement, chez les résidents permanents. Pour ce qui est des étudiants étrangers, 50 % ne figuraient pas dans les données fiscales cinq ans après avoir obtenu leur diplôme, alors que 36 % étaient demeurés dans leur province d'études, comparativement à 75 % des étudiants canadiens (en combinant les étudiants qui sont citoyens canadiens et ceux qui sont résidents permanents).

Graphique 1 Proportion de diplômés de l'enseignement postsecondaire selon le statut de rétention et d'immigration, un an après l'obtention du diplôme

pourcentage

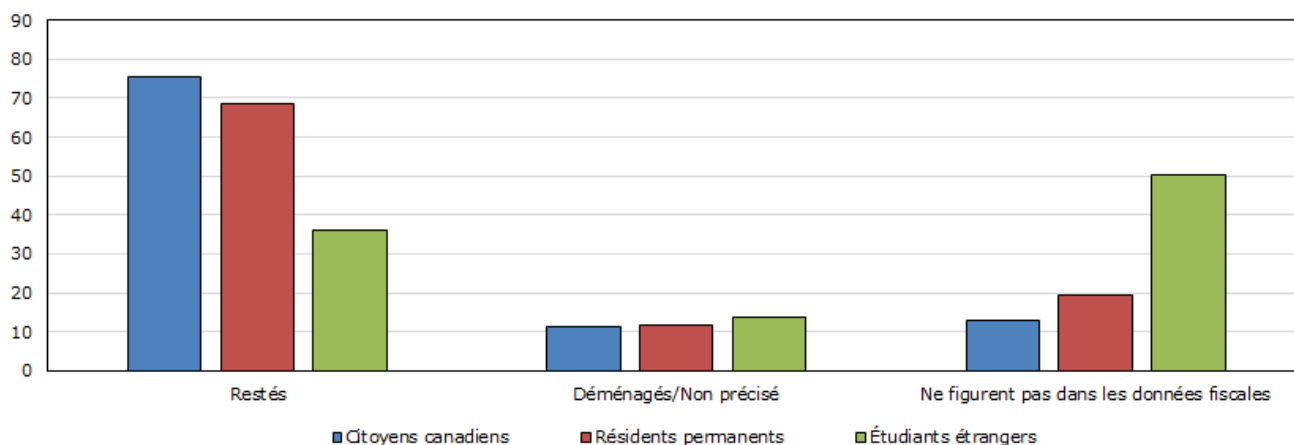


Note : En raison de la disponibilité des données, les données relatives aux diplômés de 2010 à 2016 ont été utilisées pour le calcul des taux de rétention de la première année, et les données relatives aux diplômés de 2010 à 2012 ont été utilisées pour le calcul des taux de rétention de la cinquième année.

Source : Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Graphique 2 Proportion de diplômés de l'enseignement postsecondaire selon le statut de rétention et d'immigration, cinq ans après l'obtention du diplôme

pourcentage



Note : En raison de la disponibilité des données, les données relatives aux diplômés de 2010 à 2016 ont été utilisées pour le calcul des taux de rétention de la première année, et les données relatives aux diplômés de 2010 à 2012 ont été utilisées pour le calcul des taux de rétention de la cinquième année.

Source : Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Le taux de rétention des étudiants étrangers varie grandement selon les caractéristiques des étudiants

La première année, des variations nettement plus prononcées ont été relevées dans les taux de rétention des étudiants étrangers selon leurs caractéristiques sociodémographiques et scolaires, par opposition aux étudiants canadiens (tableau 2). Parmi tous les étudiants étrangers, 40 % des titulaires d'un baccalauréat et 36 % des titulaires d'un doctorat sont demeurés dans leur province d'études au cours de l'année ayant suivi l'obtention de leur diplôme. Pour ce qui est des titulaires d'un diplôme d'études collégiales, ce taux était beaucoup plus élevé, se situant à 58 %. En ce qui concerne le domaine d'études,

les diplômés étrangers de programmes liés aux services personnels, de protection et de transport étaient les plus susceptibles de demeurer dans leur province d'études, suivis des diplômés de programmes liés aux domaines suivants : architecture, génie et services connexes; mathématiques, informatique et science de l'information; et santé et domaines connexes. À l'opposé, les diplômés qui étaient les moins susceptibles de rester dans leur province d'études étaient ceux de programmes liés aux domaines suivants : sciences humaines; sciences sociales et de comportements, et droit; et sciences physiques et de la vie, et technologies. Les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'un programme dans le domaine d'études le plus répandu — commerce, gestion et administration publique — se situaient plus ou moins au milieu de la répartition des taux de rétention dans la province d'études au cours de l'année suivant l'obtention de leur diplôme.

Parmi les étudiants qui avaient un dossier fiscal un an après l'obtention de leur diplôme, le taux de rétention (conditionnelle) variait selon le niveau d'études (tableau 2, deux dernières colonnes). Les taux de rétention conditionnelle enregistrés au cours de la première année étaient les plus faibles chez les étudiants étrangers titulaires d'un doctorat, comparativement aux étudiants étrangers diplômés d'autres programmes postsecondaires; leurs homologues canadiens étaient également moins susceptibles de demeurer dans leur province d'études. Étant donné que les possibilités d'emploi propres aux titulaires d'un doctorat sont relativement plus limitées, il est possible que ces derniers soient plus susceptibles que les autres diplômés de déménager dans une autre province pour occuper un emploi correspondant à leur niveau d'études. Plus particulièrement, comparativement aux diplômés des autres niveaux d'études, c'est parmi les diplômés d'études collégiales que les étudiants étrangers et canadiens ont affiché l'écart le plus prononcé au chapitre des taux de rétention conditionnelle, c'est-à-dire que les étudiants étrangers qui avaient fait des études collégiales étaient beaucoup plus susceptibles de déménager dans une autre province après avoir obtenu leur diplôme que leurs homologues canadiens. Puisque les programmes d'études collégiales sont relativement plus courts que les programmes postsecondaires de niveaux plus élevés, ils permettent aux étudiants étrangers d'être plus rapidement admissibles à un permis de travail après l'obtention de leur diplôme et à la résidence permanente. Les étudiants étrangers qui se sont inscrits à un programme d'études collégiales sont possiblement ceux qui sont fortement disposés à immigrer de façon permanente au Canada; une proportion relativement plus élevée d'entre eux ont produit une déclaration de revenus au Canada.

En ce qui concerne les taux de rétention conditionnelle selon le domaine d'études, les étudiants étrangers affichaient des taux plus faibles que les étudiants canadiens dans l'ensemble des domaines. Chez les étudiants étrangers qui avaient produit une déclaration de revenus, le domaine d'études pour lequel le taux de rétention était le plus bas était celui des sciences humaines, suivi de celui de la santé et des domaines connexes, puis de celui de l'agriculture, des ressources naturelles et de la conservation. Parmi les étudiants canadiens, le domaine qui présentait le taux de rétention conditionnelle le moins élevé était celui de l'agriculture, des ressources naturelles et de la conservation, suivi de celui des sciences physiques et de la vie, et technologies. Les domaines d'études qui affichaient les taux de rétention conditionnelle les plus élevés au cours de la première année chez les diplômés étrangers étaient également ceux dont l'écart par rapport aux étudiants canadiens était le moins grand, comme : les arts visuels et d'interprétation, et les technologies des communications; l'éducation; et les sciences sociales et de comportements, et le droit. En revanche, l'écart au chapitre du taux de rétention conditionnelle des diplômés étrangers et canadiens était nettement plus prononcé dans les domaines suivants : sciences humaines (18 points de pourcentage); santé et domaines connexes (13 points de pourcentage); et architecture, génie et services connexes (11 points de pourcentage). Le taux de rétention conditionnelle dans le domaine d'études attirant la plus grande proportion d'étudiants étrangers — soit le commerce, la gestion et l'administration publique — était légèrement plus élevé que la moyenne comparativement à d'autres domaines, et était inférieur de 9 points de pourcentage au taux enregistré pour leurs homologues canadiens.

Il convient de souligner que les étudiants étrangers qui obtiennent leur diplôme à la fin de programmes d'études en architecture, en génie ou en services connexes — domaine d'études qui se classe au deuxième rang des domaines d'études les plus prisés des étudiants étrangers — affichaient un taux de rétention inconditionnelle relativement élevé (53 %). Ce domaine d'études affichait également l'une des plus faibles proportions de diplômés étrangers qui ne figuraient pas dans les données fiscales (32 %). Le taux de rétention conditionnelle, cependant, a diminué pour s'établir au milieu de la répartition en ce qui concerne les taux de rétention dans la province d'études au cours de l'année suivant l'obtention du diplôme selon le domaine d'études. Examinés ensemble, ces résultats donnent à penser que, même si les diplômés étrangers dans le domaine de l'architecture, du génie et des services connexes étaient plus susceptibles que les diplômés d'autres domaines de rester au Canada, ils n'étaient pas plus susceptibles de rester dans leur province d'études après l'obtention de leur diplôme.

Tableau 2

Taux de rétention au cours de l'année ayant suivi l'obtention du diplôme d'études postsecondaires, selon le statut d'immigration et d'autres caractéristiques, parmi les diplômés ayant obtenu leur diplôme 2010 à 2016

	Taux de rétention inconditionnelle		Proportion ne figurant pas dans les données fiscales		Taux de rétention conditionnelle	
	Étudiants canadiens	Étudiants étrangers	Étudiants canadiens	Étudiants étrangers	Étudiants canadiens	Étudiants étrangers
Global	81	47	pourcentage		90	81
Genre						
Homme	80	46	11	41	89	78
Femme	82	48	9	43	90	84
Âge au moment de l'obtention du diplôme						
18 à 24 ans	83	44	9	45	91	81
25 à 34 ans	79	51	11	37	88	81
35 à 44 ans	81	44	8	45	89	80
45 ans et plus	81	35	9	58	89	82
Niveau d'études au moment de l'obtention du diplôme						
Collégial, certificat	86	52	8	35	93	81
Collégial, diplôme	87	58	8	26	95	78
Universitaire, baccalauréat	80	40	11	52	89	83
Universitaire, maîtrise	74	50	11	38	83	81
Universitaire, doctorat	66	36	14	50	77	72
Domaines d'études au moment de l'obtention du diplôme						
Éducation	84	48	8	45	91	87
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	79	45	13	49	91	88
Sciences humaines	78	36	13	49	89	71
Sciences sociales et de comportements, et droit	79	41	11	52	89	85
Commerce, gestion et administration publique	82	47	10	42	91	82
Sciences physiques et de la vie, et technologies	78	42	11	46	87	78
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	80	52	12	35	90	81
Architecture, génie et services connexes	81	53	10	32	90	79
Agriculture, ressources naturelles et conservation	75	46	10	40	83	77
Santé et domaines connexes	84	51	7	34	90	77
Services personnels, de protection et de transport	82	60	9	28	90	84
Autres domaines	77	34	13	56	88	78
Province d'études						
Terre-Neuve-et-Labrador	76	28	6	43	81	49
Île-du-Prince-Édouard	60	24	6	56	64	55
Nouvelle-Écosse	63	25	6	51	68	52
Nouveau-Brunswick	72	28	4	41	75	47
Québec	83	40	12	53	94	85
Ontario	82	50	11	38	93	82
Manitoba	84	59	6	29	89	84
Saskatchewan	82	55	6	28	87	76
Alberta	81	60	8	31	88	87
Colombie-Britannique	81	49	9	43	89	86

Note : Les taux de rétention conditionnelle sont fondés sur les diplômés qui figurent dans les données fiscales. Les domaines d'études sont classés en fonction des groupes principaux de la Classification des programmes d'enseignement de 2016. Les étudiants canadiens comprennent à la fois les citoyens canadiens et les résidents permanents au moment de l'obtention de leur diplôme, alors que les étudiants étrangers comprennent les étudiants titulaires d'un permis d'études au moment de l'obtention de leur diplôme.

Source : Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Les provinces de l'Atlantique affichent les plus faibles taux de rétention des étudiants étrangers

Des variations notables ont été relevées au chapitre des taux de rétention selon la province, et ce, aussi bien pour les étudiants canadiens que pour les étudiants étrangers. Dans l'ensemble, les taux de rétention (inconditionnelle) provinciaux étaient les plus faibles dans les quatre provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), à la fois pour les étudiants canadiens et pour les étudiants étrangers (tableau 2). Plus précisément, les taux de rétention provinciaux enregistrés au cours de la première année étaient inférieurs à 30 % pour les étudiants étrangers qui avaient fait leurs études dans l'une de ces quatre provinces. Dans les autres provinces, les taux de rétention pour les diplômés étrangers variaient de 40 % au Québec à 60 % en Alberta.

Un an après l'obtention de leur diplôme, environ 8 étudiants étrangers sur 10 figurant dans les données fiscales sont restés dans leur province d'études. Cinq ans après l'obtention de leur diplôme, le taux de rétention conditionnelle a diminué pour passer à environ 7 étudiants étrangers sur 10. En comparaison, le taux affiché par les étudiants canadiens un an après l'obtention de leur diplôme se situait à environ 9 étudiants sur 10 (tableau 3).

Parmi les diplômés canadiens figurant dans les données fiscales, les taux de rétention enregistrés la première année étaient relativement faibles pour ceux ayant fait leurs études dans les provinces de l'Atlantique; ils variaient de 64 % pour l'Île-du-Prince-Édouard à 81 % pour Terre-Neuve-et-Labrador. Un an après l'obtention du diplôme, les taux de rétention conditionnelle pour les étudiants canadiens étaient plus élevés dans les provinces du Centre et de l'Ouest; ils variaient de 87 % en Saskatchewan à 94 % au Québec. À la cinquième année suivant l'obtention du diplôme, les taux de rétention conditionnelle avaient diminué, mais les tendances provinciales en matière de rétention se sont maintenues.

Parmi les diplômés étrangers, les taux de rétention conditionnelle enregistrés la première année suivant l'obtention du diplôme étaient les plus bas dans les provinces de l'Atlantique (variant de 47 % pour le Nouveau-Brunswick à 55 % pour l'Île-du-Prince-Édouard) et les plus hauts dans les provinces du Centre et l'Ouest (variant de 76 % pour la Saskatchewan à 87 % pour l'Alberta). Les écarts les plus prononcés au chapitre des taux de rétention entre les étudiants étrangers et les étudiants canadiens ont été observés à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick.

À la cinquième année suivant l'obtention du diplôme, les taux de rétention conditionnelle dans l'ensemble des provinces avaient diminué à la fois pour les étudiants canadiens et pour les étudiants étrangers qui figuraient dans les données fiscales. Cependant, les baisses étaient plus marquées chez les étudiants étrangers, particulièrement ceux qui avaient fait leurs études dans les provinces de l'Atlantique, en Saskatchewan ou au Manitoba. Plus particulièrement, les taux de rétention conditionnelle des étudiants étrangers qui avaient fait leurs études en Alberta et en Colombie-Britannique sont demeurés sensiblement les mêmes que ceux enregistrés pour leurs homologues canadiens au cours des cinq années ayant suivi l'obtention du diplôme.

Tableau 3

Taux de rétention conditionnelle des étudiants étrangers et canadiens au cours de la première et de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme, selon la province d'études

Province d'études	Année 1		Année 5	
	Étudiants canadiens	Étudiants étrangers	Étudiants canadiens	Étudiants étrangers
	pourcentage			
Canada	90	81	87	73
Terre-Neuve-et-Labrador	81	49	77	30
Île-du-Prince-Édouard	64	55	57	19
Nouvelle-Écosse	68	52	62	29
Nouveau-Brunswick	75	47	68	28
Québec	94	85	93	78
Ontario	92	82	90	76
Manitoba	89	84	83	58
Saskatchewan	87	76	82	53
Alberta	88	87	84	80
Colombie-Britannique	89	86	86	79

Note : En raison de la disponibilité des données, les données relatives aux diplômés de 2010 à 2016 ont été utilisées pour le calcul des taux de rétention de la première année, et les données relatives aux diplômés de 2010 à 2012 ont été utilisées pour le calcul des taux de rétention de la cinquième année. Les taux de rétention conditionnelle sont fondés sur les diplômés qui figurent dans les données fiscales. Les étudiants canadiens comprennent à la fois les citoyens canadiens et les résidents permanents au moment de l'obtention de leur diplôme, alors que les étudiants étrangers comprennent les étudiants titulaires d'un permis d'études au moment de l'obtention de leur diplôme.

Source : Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Conclusion

La rétention des étudiants étrangers dans la province où ils ont fait leurs études intéresse de plus en plus les régions qui recherchent de nouvelles sources de main-d'œuvre qualifiée pour contribuer aux économies locales. La présente étude traite des taux de rétention provinciaux des diplômés étrangers et canadiens ayant terminé leurs études postsecondaires au cours de la période allant de 2010 à 2016. Selon les résultats de l'analyse, moins de la moitié de tous les étudiants étrangers sont restés dans la province où ils ont fait leurs études au cours de l'année ayant suivi l'obtention de leur diplôme, comparativement à 8 étudiants canadiens sur 10. Cet écart s'explique par la plus grande proportion d'étudiants étrangers sans dossier fiscal, ce qui laisse supposer qu'ils ont probablement quitté le Canada. Si l'on tient compte uniquement des étudiants étrangers qui avaient un dossier fiscal au Canada après l'obtention de leur diplôme (ce qui indiquerait qu'ils étaient restés au pays), les taux de rétention des étudiants étrangers demeureraient tout de même inférieurs à ceux des étudiants canadiens. Une tendance similaire, quoi qu'avec des taux de rétention globaux moins élevés, a été observée durant la cinquième année suivant l'obtention du diplôme.

Malgré la répartition géographique similaire des étudiants étrangers et canadiens, les taux de rétention après l'obtention du diplôme variaient d'une province d'études à l'autre. Cinq ans après l'obtention du diplôme, les taux de rétention conditionnelle des étudiants étrangers dans les provinces de l'Atlantique, au Manitoba et en Saskatchewan étaient nettement moins élevés que les taux enregistrés pour les étudiants canadiens, de même que les taux affichés par leurs homologues dans les provinces qui accueillent le plus grand nombre de personnes immigrantes, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec. Ces résultats semblent indiquer que les facteurs qui incitent la majorité des personnes immigrantes à s'établir dans ces provinces (p. ex. le plus grand nombre de possibilités d'emploi, la taille de la ville, la présence de liens familiaux et sociaux) ont également une incidence sur les décisions en matière de mobilité des étudiants étrangers après l'obtention de leur diplôme.

Références

Galarneau, D., C. Hinchley et A. Ntwari. 2017. « Résultats sur le marché du travail des diplômés des universités des Provinces maritimes ». *Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Gouvernement du Canada. 2019. *Miser sur le succès : la Stratégie en matière d'éducation internationale (2019-2024)*. Ottawa : Affaires mondiales Canada.